



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 octobre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	Départ après la délibération 7
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
21 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
22 ENTRELACS	T COCHET Claire	
23 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
25 GRESY-SUR-AIX	T MAÏTRE Florian	
26 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
27 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
28 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
29 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
30 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
31 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
32 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
33 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	Pouvoir de Edouard SIMONIAN
34 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
35 MERY	T ROULET Stéphane	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
36 MOTZ	T CLERC Daniel	Départ après la délibération 8
37 MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
39 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
41 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	Départ après la délibération 8
43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	Départ après la délibération 8
44 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
46 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
47 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
48 VOGLANS	T BERNON Martine	
49 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

Absents excusés :

Bruno CROUZEVALLE (PUGNY-CHATENOD)

Gilles CAMUS (AIX-LES-BAINS)

Marina FERRARI (AIX-LES-BAINS)

Sandrine RAMEL (LE BOURGET-DU-LAC)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 octobre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2024
Exécutoire le : 29 OCT. 2024
Publiée / Notifiée le : 29 OCT. 2024
Visée le : 29 OCT. 2024

MOBILITES

Approbation du rapport de gestion 2023 de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (AESMB)

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est actionnaire de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc depuis sa création (délibération du Conseil du 16 avril 2019). L'objet de la SPL est de développer, pour le compte exclusif de ses Actionnaires et sur leur territoire, la mobilité durable, définie comme toute action favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. La société intervient pour la définition d'une stratégie et pour sa mise en œuvre par l'animation d'actions et/ou par l'exploitation de services.

En application des dispositions des articles L.524-5 et L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration du 24 juin 2024 qui lui est soumis par les représentants de la SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.

Par décision du 24 juin 2024, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il a également approuvé sans réserve le rapport d'activités et les actions qu'il contient, réalisées à la demande de ses 17 actionnaires par la SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc au cours de sa cinquième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin 2024, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentaux des SPL.

Le rapport de gestion fait apparaître un nombre d'actionnaires de 18 au 31 décembre 2023, un chiffre d'affaires de 3 625 823 € et un résultat net de 131 606 €. Le rapport de gestion est annexé à la délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le rapport de gestion 2023 de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (AESMB).

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 22 octobre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

SPL Agence Ecomobilité
Savoie Mont Blanc
SA au capital de 41 440 euros
Siège social : 313 place de la Gare 73000 CHAMBERY
851 533 505 RCS Chambéry

RAPPORT DE GESTION / GOUVERNANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réuni en Assemblée Générale Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

La SPL «Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc» compétente en matière de conseils et accompagnement en mobilité, aménagements et gestion des services a été créée le 28 mai 2019. Cette Société Anonyme est entièrement détenue par 17 collectivités, EPCI et syndicats mixtes qui en sont les actionnaires en fin d'année 2023.

Elle ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires. Dans le cadre d'une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en oeuvre des projets. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des Sociétés Anonymes et la contractualisation sans procédure. Néanmoins, le contrôle effectué par les collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doit être identique à celui exercé vis-à-vis de leurs propres services ; on parle de « contrôle analogue».

Ainsi, les dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT sont applicables aux Sociétés publiques locales ; elles prévoient notamment que « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Spéciale ». Il porte notamment sur les modifications des statuts, les évolutions contractuelles et les orientations stratégiques de la société. Ce rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus des collectivités actionnaires afin de s'assurer que la société publique locale agit en conformité avec les positions et les actions engagées par celle-ci.

PRÉAMBULE

Les temps forts :

La SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc continue d'afficher une croissance ascendante, avec un chiffre d'affaires en progression. Depuis sa création en mai 2019, elle a poursuivi son développement en se dotant de personnels qualifiés pour répondre aux nouveaux enjeux de l'écomobilité mais aussi en veillant à sa restructuration organisationnelle qui s'est traduite par l'acquisition de nouveaux outils en termes de gestion financière et de gestion des ressources humaines.

Le modèle d'intervention de la structure, avec ses trois piliers Conseil, Etude, Gestion de Service poursuit son appui soutenu aux collectivités par un accompagnement individualisé prenant en compte les besoins spécifiques de chaque territoire sur les sujets liés à la mobilité. Parmi les pratiques permettant d'atteindre cet objectif, figurent au sein d'une même entité, en l'occurrence la SPL, la mutualisation et le partage des connaissances autour d'intérêts communs. Cet instrument au service des collectivités de par son format flexible trouve des idées et des solutions adaptées, réduit les délais d'exécution des projets et leur coût, favorise leur émergence grâce aux liens que les actionnaires tissent entre eux.

Au cours de l'année 2023, outre les projets conduits à l'échelle des territoires, l'Agence a poursuivi sa stratégie de développement interne en se dotant d'outils utiles à son fonctionnement :

- en terme de gestion de son personnel avec la mise en place d'un Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) (Gestion des temps, des absences, des éléments variables des rémunérations, des informations personnelles des salariés) précédé du recrutement d'une Assistante des Ressources Humaines passée très vite Chargée des Ressources Humaines. La dématérialisation des chèques Déjeuners a également été mise en place.
- en terme de gestion de son processus en matière d'engagements de dépenses, un nouvel outil a été mis en place afin de consolider, fiabiliser les processus et leur apporter de la transparence et une meilleure traçabilité. La communication inter-établissement est ainsi améliorée, favorisant une collaboration plus fluide.
- En terme de gestion de sa téléphonie avec la mise en place d'un système unifié mettant à jour les dernières technologies pour ses échanges téléphoniques, ainsi que le passage par Free Pro pour ses téléphones portables (gain en terme de coût et réduction du nombre de fournisseurs).

Le travail autour de la politique salariale, très attendu par les salariés, s'est également poursuivi avec un travail sur des fiches emplois permettant de définir avec précision la nature des activités et des responsabilités confiées aux différents métiers de l'Agence, et qui seront ensuite déclinées en fiche de poste pour chacun des salariés. Ce travail, lorsqu'il aura été terminé, permettra de repositionner les salariés sur une nouvelle grille salariale, qui sera élaborée en 2024. Il s'agit d'un point fort de l'année 2024 qui sera à travailler en lien avec les nouvelles conventions cadre.

La SPL a travaillé sur une révision des accords sur l'aménagement du temps travail pour mieux accorder les modalités de temps de travail aux métiers et aux rythmes de travail au sein de l'Agence. Mais faute d'obtenir un assentiment du CSE, la proposition portée par la direction n'a pas abouti. Le travail sur ce sujet sera poursuivi en 2024.

Pour faire face à l'accroissement de son activité, la politique de recrutement de la SPL s'est accélérée pour permettre aux différents pôles de combler les effectifs manquants. Une responsable en charge de la communication a notamment été recrutée dans la perspective de créer un pôle dédié. Ces recrutements ont parfois été compliqués, la politique salariale de la SPL ayant été régulièrement pointée comme un frein par les candidats.

Le passage de la SPL au-delà de 50 salariés entraîne un certain nombre d'obligations incombant aux entreprises de plus de 50 salariés comme par exemple une nouvelle composition du nombre des Membres de son CSE, dont l'élection doit intervenir en 2024, et de nouvelles attributions pour ce dernier.

La SPL a organisé 2 réunions de cohésion d'équipe ; une au mois de juin à Annecy ; une autre en décembre à Chambéry afin de permettre à chacun des salariés de faire connaissance et d'échanger sur les bonnes pratiques et les méthodologies utilisées dans le domaine de l'animation, des études, de l'exploitation des services, des diagnostics et des plans d'actions.

L'Agence a pris possession de locaux supplémentaires au 358 avenue Alsace-Lorraine à Chambéry en louant dès le 1^{er} août, le 1^{er} étage occupé auparavant par la Société PAUTRAT ; une préemption par l'EPFL de Savoie a permis à l'Agence de bénéficier d'un faible loyer pour une superficie de plus de 220 M². Elle a pu disposer de nouvelles salles de réunion soulageant ainsi le budget alloué à leur location.

Enfin, Julien MANNIEZ, Directeur Général de la SPL depuis sa création, a fait part au Président, Alain CARACO de sa décision de quitter ses fonctions ; décision qui a été acceptée. Julien MANNIEZ a retrouvé son statut de salarié en qualité de Directeur Opérationnel à compter du 16 novembre 2023 jusqu'à son départ prévu en 2024 coïncidant avec l'arrivée de son successeur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2023 constitue le cinquième exercice social de notre société dont la durée est de 12 mois. A la clôture de l'exercice, nous avons la satisfaction de compter 17 actionnaires répartis de la manière suivante :

ACTIONNAIRES	Nombres Actions	% du capital	Nombre poste au CA sur un total de 18	Arrondi
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	24 050	58,04	10,45	11
Communauté d'Agglomération Grand Lac	1 850	4,46	0,80	1
Communauté de Communes Cœur de Savoie	1 850	4,46	0,80	1
Communauté d'Agglomération Arlysère	1 850	4,46	0,80	1
Communauté d'Agglomération Grand Annecy	1 850	4,46	0,80	1
Région AURA	1 850	4,46	0,80	1
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard	740	1,79	0,32	2
Syndicat Pays Maurienne	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	740	1,79	0,32	
Communauté de communes Cluses Arves et Montagnes	740	1,79	0,32	
Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc	740	1,79	0,32	
Syndicat Mixte des transports de 4 Communautés de Communes à Bonneville	740	1,79	0,32	
Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée Abondance	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes de Fier et Usse	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes du Genevois	740	1,79	0,32	
	41 440	100		18

Pas de mouvement d'actions.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Départ de Julien MANNIEZ ; arrivée de Caroline SIMON PAWLUK.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc n'a pas effectué d'activités de recherche et de développement au cours de l'année écoulée.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

La variation porte sur les exercices 2023 par rapport à 2022

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Variation économique	Pourcentage de variation absolue
Chiffre d'Affaires H.T.	2 337 847 €	2 919 898 €	3 625 824 €	705 926 €	24.18 %
Subventions d'Exploitation, reprise sur Provisions, Transfert de Charges, autres produits	76 978 €	76 241 €	44 305 €	-31 936 €	- 41.89 %
Charges d'Exploitation	1 764 610 €	2 916 952 €	3 483 751 €	566 799 €	19.43 %
Résultat d'Exploitation	103 134 €	79 137 €	186 378 €	107 241 €	135.51 %
Résultat Financier	82 €	-737€	- 3384 €	- 4 121 €	
Résultat Exceptionnel	- 1 878 €	- 8 616 €	- 5435 €	-14 051 €	
Impôts sur les bénéfices	27 139 €	18 134 €	45 952 €	28 818 €	153.40 %
Résultat net	74 198 €	51 699 €	131 606	79 907 €	154.56 %

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	2 188	2 365
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	3 623 635	2 917 533
Chiffre d'affaires net	3 625 824	2 919 898
Dont à l'exportation		76 538
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	28 190	64 667
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 664	4 527
Autres produits	451	7 047
Total I	3 670 128	2 996 138
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	67 000	66 578
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	767 012	636 120
Impôts, taxes et versements assimilés	68 944	61 713
Salaires et traitements	1 940 326	1 611 312
Charges sociales	587 558	498 940
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	42 997	31 109
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 013	
Autres charges	4 901	11 180
Total II	3 483 751	2 916 952
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	186 378	79 187
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	3 384	737
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	3 384	737
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	-3 384	-737
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	182 994	78 449

Les frais les plus importants à signaler inhérents à la mission de l'Agence Ecomobilité sont, sans surprise :

- Les frais de Loyers et de Charges Locatives : Ce poste a progressé de 46 %. L'Agence occupe en effet depuis 2023 le 1^{er} étage des locaux situés avenue Alsace-Lorraine et loue 3 garages dont 1 à Annecy pour le stockage du matériel pédagogique.

A noter que pour l'exploitation des Services Vélos, la SPL bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux et que Grand Chambéry met gratuitement à la disposition de l'Agence les locaux à la Digue où est stockée une partie de la flotte de vélos.

- Les frais de location de camionnette ont progressé de 76.28 % ; les services vélos gérés par la SPL, au nombre de 6 au cours de l'année 2023, nécessitent de disposer d'un moyen de transport des vélos dans le cadre des animations mises en place à l'échelle de leur exploitation.
- Les frais de déplacement ont également progressé de 16.12 %. Bien que l'Agence privilégie les transports alternatifs à la voiture individuelle et amplifie le recours à la visioconférence, la voiture demeure indispensable pour certains déplacements. De plus, certaines réunions ne se prêtent pas à la visioconférence. Pour satisfaire ce service, l'Agence s'adresse à Citiz, service de voitures partagées. La charge est comptabilisée TTC, les dispositions fiscales ne permettant pas de récupérer la TVA déductible ce qui l'alourdit de 20 %. Avec l'ouverture du capital social en 2022, le nombre de territoire d'intervention de la SPL sont en augmentation et sont éloignés pour certains d'entre eux.
- La sous-traitance à hauteur de 18.39 % constituée par des prestataires locaux et de proximité. Elle reste néanmoins de nature raisonnable, l'Agence s'étant dotée en interne de compétences spécifiques qui ont permis de moins faire appel à elle. La part qu'elle représente est également à mettre en perspective avec le chiffre d'affaires ; soit 4.75 %. La contractualisation avec ces prestataires est réalisée par le biais d'accords-cadres permettant ainsi d'alléger la procédure et engageant la SPL à passer des marchés ou des bons de commandes auprès du ou des titulaires de l'accord pendant une période donnée et pour des prestations déterminées.
- Les honoraires comptables et juridiques ainsi que les frais d'adhésion auprès de structures telles qu'AGIR sont stables. Les interventions de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes, d'un avocat spécialisé en droit public sont les garants d'une gestion sécurisée.
- Les charges liées aux consommables des différents services –Synchro, Vélodéa, Jy Vélo, Genevois Roule, Proxy-Vélo sont très légèrement en augmentation, 0.65 %. Les fournisseurs retenus par la SPL étant très compétitifs sur le marché des pièces de vélos.
- La prime d'assurance a également progressé de 47,14 % du fait de l'augmentation de salariés, de matériel, et des locaux. Par ailleurs, l'Agence a été dans l'obligation de souscrire une nouvelle assurance d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont la prime est calculée sur le chiffre d'affaires réalisé par l'assuré.

- Les Salaires et les Charges Sociales représentent le poste le plus important dans le budget-en progression respectivement de 20.42 % et 17.76 %.
- L'effectif global moyen de l'Agence Ecomobilité au 31 décembre 2023 était de 66 salariés ETP alors qu'il n'était que de 56 en 2022 et 44 en 2021, à la même période. Cette augmentation de la masse salariale a permis de répondre à l'augmentation de la charge de travail liée à l'ambition forte des collectivités actionnaires de la SPL. Les salariés ont bénéficié de la prime de partage de valeur.
- La progression de la dotation aux amortissements suit une progression logique, avec l'accroissement du personnel, l'Agence s'étant dotée de nouveaux outils informatiques privilégiant l'achat d'ordinateurs portables dont l'utilité est incontournable au vu de la mobilité des salariés d'un lieu à l'autre des territoires. Par ailleurs, les frais d'agencements des bureaux de l'Agence d'Annecy continuent à peser sur cette dotation, l'amortissement ayant été étalé sur 5 ans. Le déploiement des outils comme le SIRH ainsi que la plateforme d'engagement des dépenses sont des investissements auxquels a consenti l'Agence en 2023.
- Le poste «Personnels Extérieurs à l'Entreprise » est en progression de 36.11 % et s'explique par le recours à des prestataires pour occuper certaines fonctions non comblées en interne (comptable notamment).
- Le poste d'entretien et réparation est également en progression de 31.85 % ; la structure se dotant de matériel est contrainte de se prémunir contre leur détérioration en optant pour des contrats permettant de garantir leur fonctionnement.
- Les frais bancaires sont également en hausse, la multiplication des services vélo entraînant l'ouverture de comptes bancaires dédiés et donc des frais inhérents à leur fonctionnement, + 41.16 %
- A noter que les frais d'énergie sont également en hausse de 80.46 % compte tenu du contexte national.

A noter que la SPL a pu bénéficier d'un reliquat d'une subvention d'un projet déposé auprès de l'Europe et co-financé par Grand Lac et Grand Chambéry, pour un montant de 28 190.01 € en recourant à l'appui d'un avenant qui a permis de prolonger l'opération jusqu'en juin 2023.

A signaler que les recettes, outre les différents marchés, se composent également des recettes de locations conservées par la SPL pour les services vélos de Grand Chambéry et de Grand Lac.

Ces recettes sont très largement en progression du fait de l'accroissement de la fréquentation de ces services et de l'offre mise en place en matière de vélos à assistance électriques.

Le résultat net affiché par l'Agence est de 131 606 €, soit 3.61 % de son chiffre d'affaires. Ce dernier est en progression de plus de 24 % s'expliquant par les sollicitations de plus en plus importantes adressées à la SPL par ses actionnaires.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élève à 1 609 796 €. Ce bilan fait apparaître au 31 décembre 2023, 542 259 € de capitaux propres. Pour rappel, ce montant garantit la solvabilité de la SPL.

Il mentionne également un total de dettes de 1 036 422 € correspondant en grande partie aux charges sociales et à la TVA collectée à reverser mais aussi à 184 221 € de produits constatés d'avance. Les produits constatés d'avance sont des projets non encore réalisés, reportés en 2024 mais dont l'engagement a été inscrit en 2023 par les EPCI

ACTIF	N	N-1
Actif immobilisé	151 800	130 275
Actif circulant inclus les disponibilités (trésorerie)	1 426 449	1 483 502
Comptes de régularisation = charges constatées d'avance	31 547	28 862
TOTAL ACTIF	1 609 796	1 642 639

PASSIF	N	N-1
Capitaux propres	542 259	410 652
dont résultat de l'exercice	131 606	51 699
Provisions pour risques et charges	31 115	26 102
Dettes financières	740	99 195
Dettes fournisseurs	155 391	251 634
Autres Dettes	696 070	626 992
Comptes de régularisation = produits constatés d'avance	184 221	228 063
TOTAL PASSIF	1 609 796	1 642 639

A noter que l'Agence dispose toujours avec le Crédit Coopératif d'une ligne de crédit qu'elle peut solliciter si sa trésorerie présente une défaillance ; ce dispositif lui permettant d'être à l'aise en fin de mois lors du versement des rémunérations.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024. Ils ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 131 606.27 € de la manière suivante :

- Au poste « autres réserves » : 131 606.27 €
- Distributions antérieures de dividendes : aucune.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, il vous est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de chacun des mandataires sociaux de la Société.

- Julien MANNIEZ, Directeur Général dont la fonction a été reconduite par le Conseil d'Administration le 28 juin 2021 dans le cadre du renouvellement de ses Membres, et a pris fin le 15 novembre 2023 date de convocation du Conseil d'Administration au cours duquel sa démission a été présentée.
- Alain CARACO, Président du Conseil d'Administration, nommé provisoirement dans la fonction lors du Conseil d'Administration du 15 novembre 2023 dans l'attente du recrutement du successeur de Julien MANNIEZ.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes seront tenus à la disposition des actionnaires avant le déroulement de l'Assemblée Générale selon les délais légaux.

Par ailleurs, la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du Commissaire aux comptes n'arrive pas à expiration. Voici la liste des Membres du Conseil d'Administration désignés par les Conseils Communautaires de chacun des actionnaires.

Liste des Membres du Conseil d'Administration :

Nom CT ou groupement de CT	Répartition	Représentants	
CA Grand Chambéry	Actionnaires Principaux	HALLEY	James
		BERTHOUD	Luc
		TICHKIEWITCH	Serge
		WOLFF	Corine
		THIEFFENAT	Alain
		BERTHOMIER	Christian
		CARACO	Alain
		BOIX-NEVEU	Arthur
		DUNOD	Isabelle
		GIORDA	Chantal
		REGAIRAZ	Damien
CA Grand Lac		Florian MAITRE	
CC Cœur de Savoie		Franck VILLAND	
CA Arlysère		Jean-François BRUGNON	
CA Grand Annecy		Didier SARDA	
Région AURA		Alexandra TUNAR	
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard		Guy DUMOLLARD	
Syndicat Pays Maurienne		Laure PION	
CC Rumilly Terre de Savoie		Roland LOMBARD	
CC Cluses Arve et Montagnes		Chantal VANNSON	
CC de la vallée de Chamonix MB		Philippe CHARLOT FLORENTIN	
CC du Pays de Cruseilles	Actionnaires de l'Assemblée Spéciale représentés par 2 Membres au Conseil d'Administration	Charlotte BOETTNER (Titulaire) / Philippe CLERJON (Suppléant)	
CC du Genevois		Julien BOUCHET	
CC Annemasse-Les Voirons		Alain LETESSIER Titulaire / Pauline PLANAT Suppléante	
CCFier et Usses		Pierre AGERON	
Syndicat Mixte des 4 CC de		Stéphane VALLI Titulaire / Laurent FAVRE Suppléant	
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance		Jacques BURNET Titulaire / Nadine WENDLING Suppléante	

La société est composée de : 17 actionnaires, 18 postes d'administrateurs dont 11 sièges à Grand Chambéry. 2 sièges sont octroyés à l'Assemblée Spéciale

REGLEMENT INTERIEUR

Il est applicable depuis le 28 juin 2021.

VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

La SPL a réuni :

1 fois son Assemblée Générale Ordinaire le 26 juin 2023

1 fois son Assemblée Spéciale le 07 juin 2023

2 fois son Conseil d'Administration le 07 juin et le 15 novembre 2023

La SPL a réuni 2 fois son Conseil de Développement, les 17 avril et 16 novembre 2023 ; son bureau les 11 avril, 3 novembre et 15 décembre 2023

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Plan de Charges (Cf : Rapport d'Activités)

- *Grand Chambéry*

- Un nouveau marché d'une durée de 3 ans a démarré en juillet 2022 et se poursuit jusqu'en juin 2025. Depuis, 3 avenants ont été signés. Par ailleurs, Grand Chambéry a confié à l'Agence la réalisation de son Schéma Directeur Vélos dans les Bauges ainsi que le programme SRAV pour lequel elle a obtenu des financements pour développer l'apprentissage du vélo dans les écoles.

- *Grand Lac*

- Actions Programme Pend'Aura + Pro Inno 25
- Discontinuités Cyclables Secteur Aix les Bains
- Actions Ecomobilités Fin 2022,
- Etude de Faisabilité des Coteaux du Revard,
- Exploitation Vélodéa,
- Actions Ecomobilités 2023,
- Avélo 2

Cœur de Savoie

- PDM
- Défi des Ecoliers,
- Gestion du Service Vélo,
- Animations des lignes de Covoiturage,
- Volet Scolaire

- *Arlysère*

- Pro Inno 25 PDM,
- Coordination du programme Moby
- Evénement Mobilab,
- Volet Communication,
- Etude Complémentaire Liaison Cyclable V62,
- Savoir Rouler : Action Génération Vélo Grignon,
- Savoir Rouler : Actions Génération Vélo St Martin Sibille,
- AMI Montagne Etude Faisabilité Covoiturage Scolaire,
- Quartiers d'Eté,
- AMI Montagne : Animation Dispositif Covoiturage

- *Rumilly Terre de Savoie*
 - Exploitation de la Vélostation JY Vélo,
- *AURA*
 - Stratégie de Développement du Covoiturage,
 - Etude de Faisabilité du Challenge Mobilité Scolaire,
 - AMO Etude cinq Lacs,
 - Gestion du Challenge Régional Mobilité,
 - Schéma Directeur Cyclable de la CCVT,
 - PPA de la vallée de l'Arves : Janvier à août 2023,
 - Etude d'opportunité de développement du covoiturage du CCUR (territoire de la Région)
 - Prestation de service actualisation du Bilan Annuel des lignes de Cars Interurbains
 - AMO Vélo-route des 5 Lacs : Sud et section centrale
 - Transfert des données de suivi de la Flotte des Cars interurbains,
- *Cluses Arves et Montagne,*
 - Exploitation du service Arvi'Vélo,
 - Schéma Directeur de Jalonnement Cyclable sur le Territoire,
 - Réalisation du Plan de Mobilité Simplifié,
 - Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur la Politique cyclable,
- *Avant Pays Savoyard*
 - Actions Mobilité Active à Vélo 2,
 - AMO : Mise en place d'une application Covoiturage,
 - Covoiturage : Etudes Aménagements et Equipement d'Arrêts,
 - Gestion de Projet : Animation et Communication d'une campagne d'incitation au covoiturage
- *SPM*
 - Accompagnement à la démarche des Plans de Mobilité Entreprise (suite),
 - Schéma Directeur Covoiturage (suite),
 - Incitation au Covoiturage,
 - Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables,
 - Etude de mobilité du Grand Chantier Lyon Turin

- *Grand d'Annecy*

- Etude d'Avant-Projet d'une Liaison Cyclable,
- AMO 3 Axes,
- Conception et Réalisation de contenus et outils de communication,
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur la Politique Cyclable,
- Aménagement Cyclable, étude en Site Propre desservant le Collège de Poisy,
- Etude de Maîtrise d'Œuvre pour la Création d'un Aménagement Cyclable en Site propre Collège d'Alby sur Chéran
- Etude de Maîtrise d'Œuvre pour la Création d'un Aménagement Cyclable en Site propre Collège de Groisy,
- Etude de Maîtrise d'Œuvre pour la Création d'un Aménagement Cyclable en Site propre Collège de Saint-Jorioz,
- Etude de Maîtrise d'Œuvre pour la Réalisation d'une Desserte Cyclable du Lycée Iseta de Poisy
- Etudes de Maîtrise d'Œuvre pour la Réalisation d'une Desserte Cyclable du Lycée Iseta de Chavanod
- Mise en œuvre et Gestion du Dispositif d'Assistance à la Gestion des Transports Scolaires,
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur la Politique Cyclable du Territoire du GA 2023
- Mise en œuvre et Gestion du Dispositif d'Aide à l'Acquisition du Matériel Cyclable pour les Particuliers
- Accompagnement à la Réalisation du Plan de Mobilité du Grand Annecy
- Accompagnement à la Réalisation du Plan de Mobilité de l'Université Savoie Mont-Blanc Annecy
- Accompagnement du Grand Annecy pour la mise en œuvre de P+R Saisonniers 2023
- Conception d'Outils de Communication autour des Infrastructures Cyclables et du Dispositif d'Aide à l'Achat d'Equipements Cyclables
- Prestation d'AMO Trois Axes Cyclables Structurants
- AMO Aménagement Cyclo Piétons Collège St Jorioz
- Expérimentation d'un Service Public Vélonécy
- Programme d'Animations Mobil'Eté
- Campagnes Complémentaires Rentrée 2023
- Organisation du Challenge de Covoiturage
- Avenant 1 à l'Etude de Maîtrise d'Œuvre pour la Réalisation d'une Desserte Cyclable du Lycée d'Iseta de Poisy

- *Genevois*

- Exploitation du Service Vélo Genevois Roule,
- Animation les 13 mai et 17 septembre,
- Schéma Directeur Cyclable,

- *Syndicat des 4 CC*

- Accompagnement à la définition de la politique de stationnement sécurisé sur le territoire
- Exploitation du Service Proxivélo
- Etude Quantitative TAD

- *Fier et Usse*

- Elaboration du Schéma Directeur Cyclable,
- Etude au stade projet pour la création d'un aménagement cyclable en Site Propre desservant le Collège de Poisy depuis Nonglard
- Elaboration du Plan de Mobilité Simplifié
- Etude et Pose de Jalonnement
- Accompagnement à la rédaction d'un dépôt de dossier de subvention Territoires Cyclables

- *Annemasse les Voirons*

- Guide Technique des Aménagements,
- Etude de Cyclable sur les Secteurs de Machilly,
- Actualisation du Schéma Directeur Cyclable

- *Pays de Cruseilles*

- Accompagnement et Réalisation Pré Diagnostic PME Allonzier la Caille
- Faisabilité 5 Itinéraires Cyclables

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Marché Grand Chambéry	1 018 858,60	961 220,96	57 637,64	6,00
Marché Grand Annecy	779 185,68	753 525,82	25 659,86	3,41
Marché Coeur de Savoie	106 633,20	93 436,92	13 196,28	14,12
Marché Grand Lac	482 291,44	268 109,64	214 181,80	79,89
Marché AURA	180 241,50	93 032,00	87 209,50	93,74
Marché Rumilly Terre de Savoie	109 005,00	54 445,00	54 560,00	100,21
Marché Cluses Arves et Montagne	87 540,00	23 305,00	64 235,00	275,63
Marché Arlysère	269 968,52	252 486,95	17 481,57	6,92
Marché SPM	27 966,42	37 993,12	-10 026,70	-26,39
Marché du Genevois	64 805,95	8 442,50	56 363,45	667,62
Marché APS	41 041,25	17 927,25	23 114,00	128,93
Marché du Syndicat Mixte des 4 CC	66 037,50	74 780,00	-8 742,50	-11,69
Marché Fier et Usse	59 066,88	40 425,00	18 641,88	46,11
Marché Annemasse les Voirons	16 827,00	12 663,00	4 164,00	32,88
Marché Pays de Cruseilles	17 150,00		17 150,00	

PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Plan de charge 2024

Les marchés en portefeuille au début de l'année 2024 et les différents plannings prévisionnels des projets garantissent une activité pour l'année 2024 de 4 342 982 €

Prévisions

Le budget prévisionnel 2024 prend en compte, côté produits, les opérations en cours de finalisation et celles pour lesquelles la SPL a été sollicitée. Pour l'instant l'activité 2024 semble adopter une bonne vitesse de croisière avec une nouvelle progression du chiffre d'affaires.

Perspectives

En 2024, l'activité de la SPL va continuer à croître avec un chiffre d'affaires prévisionnel en progression. Pour répondre à cette croissance et à l'augmentation de son activité, l'Agence devra poursuivre sa structuration interne en :

- Poursuivant le déploiement d'outils de gestion comptables et financiers, en mettant en place des outils de suivi budgétaire et en assurant leur appropriation ;
- Poursuivant les travaux de mise en place d'une nouvelle politique salariale ;
- Poursuivant les travaux de mise en place de nouveaux accords de temps de travail ;

En parallèle, la SPL devra renouveler les conventions cadres pour une période de 3 ans avec de nouveaux coûts-jour à discuter à l'automne 2024. Elle devra également engager des réflexions avec ses actionnaires pour lui permettre de mieux planifier et organiser ses plans de charge.

Le Président,
Alain CARACO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 9 : Approbation du rapport de gestion 2023 de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (AESMB)

Date de transmission de l'acte : 29/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 29/10/2024

Numéro de l'acte : d5184 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241022-d5184-DE

Date de décision : 22/10/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports